



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE SUIPPES
13 place de l'Hôtel de Ville
BP 31
51601 Suippes cedex

Tél : 03/26/70/08/60

Fax : 03/26/66/30/59

communaute@cc-regiondesuippes.fr

Compte rendu de la Réunion de Travail
Du 30 octobre 2008

Etaient présents :

Mesdames : Bouloy Catherine, Chobeau Chantal, Chocardelle Brigitte, Durand Véronique, Gabreaux Evelyne, Gangand Marie-Ange, Grégoire Martine, Huvet Odile, Macocha Ilona, Person Agnès, Pierot Marie Françoise, Pierre Dit Méry Armelle, Szamweber Alexia, Thierion Céline

Messieurs : Bonnet Marcel, Colot Régis, Dezenzani Giovanni, Diez Daniel, Duhai Christophe, Durand Christophe, Egon Jean Raymond, Fouraux Michel, Francart Sébastien, Gallois Hervé, Gobillard Thierry, Hubscher Eric, Huguin Jean, Janson Cédric, Lefort Roger, Le Touzé Jacques, Leclere Jean Baptiste, Mainsant François, Morand Olivier, Pérard François, Petitdidier Vincent, Piot Eric, Pron Bruno, Rocha-Gomes Manuel, Soudant Olivier, Thomas Bernard, Valet Michel

Suppléants : Godart Patricia, Romand Jean Louis

Absent : Beaulande Eric, Dufour Bruno

Absents excusés : Godart Jean Marie, Le Roux Gabriel, Romagny Marie-Christine

Monsieur le Président accueille les membres du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président remercie Madame le Maire de Sommepey Tahure d'accueillir le Conseil Communautaire.

Madame Gangand présente la commune.

Monsieur le Président ouvre la réunion en précisant qu'il ne s'agit pas d'un Conseil Communautaire mais d'une réunion de travail. A ce titre aucune délibération ne sera prise au cours de la séance.

Monsieur le Président ajoute que cette réunion est à huis clos afin que les thèmes abordés puissent rester confidentiels. En effet, Monsieur le Président dit que la réunion va concerner surtout le développement économique et que la notion de discrétion est très importante dans ce domaine.

Monsieur le Président poursuit en rappelant le processus décisionnel de la Communauté de Communes.

Il y a tout d'abord le comité (Président et Vice-présidents) qui fait des propositions au Bureau Communautaire. Les membres donnent leurs positions sur les dossiers. En cas d'accord, les projets sont présentés au Conseil Communautaire.

Monsieur Huguin rappelle également le rôle des commissions intercommunales.

Monsieur le Président parle ensuite des demandes de permis de construire et de branchements sur les différents réseaux dont les communes sont saisies.

Monsieur le Président dit que les travaux peuvent se dérouler sans que la Communauté de Communes et les communes en soient informées, ce qui peut engendrer des difficultés notamment en matière de voirie (rustine sur la bande de roulement).

Monsieur le Président propose que toute demande de permis de construire soit accompagnée d'un document recensant toutes les autres demandes de raccordements. Ce document informatif serait rempli par le pétitionnaire et transmis à la Communauté par les communes.

Monsieur le Président dit que ces informations permettront de penser efficacement les travaux et pourquoi pas de les améliorer si nécessaire.

Les membres du Conseil Communautaire émettent un avis favorable à la diffusion de ce document.

Monsieur le Président donne ensuite la parole à Monsieur Diez concernant les dossiers eau et assainissement.

Monsieur Diez parle des extensions de réseaux possibles dans les communes et dit que la Communauté de Communes enverra un courrier pour que chaque commune recense les projets d'extension.

Concernant la défense incendie, Monsieur Diez dit que les communes ne sont pas forcément aux normes.

Monsieur Diez dit qu'une étude sur la défense incendie sera faite sur toutes les communes par les services du SDIS et les pompiers de Suippes.

Monsieur Diez poursuit en parlant du transfert de la compétence du curage du réseau pluvial. S'agissant d'une compétence complémentaire à l'eau et à la voirie, il est proposé de transférer cette compétence à la Communauté de Communes pour qu'il y ait un meilleur suivi du curage des réseaux.

Monsieur le Président parle ensuite des travaux de voirie et plus précisément de la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Président dit que les projets préparés par le maître d'œuvre sont trop sommaires et posent des difficultés dans leurs réalisations.

Monsieur le Président interroge les membres du Conseil sur un changement de méthode, à savoir sur une concertation plus poussée avec les communes et éventuellement sur le choix d'un autre bureau d'étude.

Monsieur le Président ajoute que toutes les modifications des projets devront rester dans les enveloppes allouées au projet.

Monsieur le Président fait part ensuite au Conseil Communautaire de demandes de subvention de la part des associations.

Monsieur le Président dit que les subventions à l'attention des associations sont une compétence des communes mais que certaines associations ayant un rayonnement intercommunal pourraient prétendre à une aide de l'intercommunalité.

Monsieur le Président dit que les demandes émanent de l'école de musique de Suippes et de l'association apportant une aide alimentaire aux familles démunies.

Monsieur le Président dit qu'il s'agirait d'un soutien à l'équipement pour la deuxième, notamment des étagères, des glacières.

Pour l'école de musique, il pourrait s'agir d'une subvention destinée à l'achat de matériel de musique.

Monsieur le Président demande si les membres du Conseil seraient favorables au principe d'une subvention.

Le Conseil émet un avis favorable à un soutien financier.

Monsieur le Président dit qu'un projet financier de soutien à ces deux associations sera proposé au cours d'un prochain Conseil Communautaire.

Monsieur le Président annonce ensuite les différents marchés en cours :

La ré informatisation de la médiathèque, le parking du camp d'Attila.

Monsieur le Président dit que concernant les anciens ordinateurs de la médiathèque, la Commission se chargera de leur affectation.

Monsieur le Président donne ensuite la parole à Monsieur Leclère.

Monsieur Leclère aborde le dossier relatif à la création d'une brigade communautaire.

Monsieur Leclère dit qu'il s'agirait de proposer aux communes qui le souhaitent, la mise à disposition de personnel communautaire qualifié pour effectuer des missions relatives à la tonte et aux petits travaux.

Pour mettre éventuellement en place ce projet, Monsieur Leclère propose qu'un questionnaire soit envoyé aux communes afin qu'elles y précisent leurs attentes.

Monsieur le Président précise que ce service sera facultatif pour les communes qui le souhaitent. Il sera également payant pour celles qui en bénéficieront. Sa mise en place dépendra des attentes et du coût global.

Monsieur le Président poursuit en proposant aux communes intéressées de se réunir en comité pour étudier la mise aux normes administratives des cimetières.

Monsieur le Président dit qu'un courrier sera envoyé prochainement aux communes.

Monsieur le Président informe ensuite le Conseil Communautaire que le cabinet CHATILLON a été retenu pour effectuer le diagnostic des 16 églises intercommunales.

Monsieur le Président dit également que l'entretien des paratonnerres sera désormais assuré par la Communauté de Communes.

Monsieur le Président aborde ensuite le volet développement économique.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Leclère.

Monsieur Leclère informe l'assemblée de l'installation prochaine d'un BRICOMARCHE.

Monsieur Leclère explique le déroulement du dossier et sa complexité.

Monsieur le Président donne ensuite la parole à Madame Chocardelle.

Madame Chocardelle aborde le dossier du tourisme en parlant du Centre d'Interprétation.

Madame Chocardelle parle de la nouvelle brochure « Sur les Pas des armées de Champagne » qui vient d'être réalisée, du label handicap que vient d'obtenir le musée.

Madame Chocardelle parle aussi des projets proposés par la Commission et notamment l'aménagement de l'entrée du Centre d'Interprétation avec la création d'une fresque.

Madame Chocardelle aborde ensuite l'aspect économique en informant les membres du Conseil des prochaines installations industrielles et commerciales sur le secteur de la Communauté de Communes.

Madame Chocardelle annonce les projets en cours sur la ZI La Louvière, la refonte du règlement de la zone et le cas WARIN.

Monsieur le Président poursuit en disant que les tableaux verts de la voirie devront être mis à jour au cours de l'année 2009. Monsieur le Président dit que la Communauté de Communes enverra une synthèse avec la procédure à suivre aux communes membres.

Enfin, Monsieur le Président aborde le projet de création du siège communautaire.

Monsieur le Président dit que le projet est multiple car il est possible d'intégrer un restaurant sur le terrain.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil leurs avis.

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable à la poursuite de l'étude de l'implantation d'un restaurant.

Monsieur le Président demande si des délégués ont des questions à formuler. Personne ne prenant la parole, Monsieur le Président remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 23h15

Fait à Suippes, le 30 octobre 2008

Le Président,

F. MAINSANT